

Envoi : 31/01/2018
Réception par le Préfet : 31/01/2018
Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**COLLEGE JACQUES PREVERT DE WINTZENHEIM
3ÈME PHASE DE RESTRUCTURATION
APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX**

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

ABSENT :

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-8-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'éducation et de la jeunesse,
- Vu le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 8^{ème} Commission lors de sa réunion du 19 janvier 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le document programme de l'opération, établi par la Direction de l'Immobilier et de la Logistique et validé par le collège, tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée ;
- Décide de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- Détermine l'estimation globale prévisionnelle de l'opération (3^{ème} phase) à 6 865 000 € HT (**8 238 000 € TTC**), répartie comme suit : travaux : 4 750 000 € HT ; prestations intellectuelles : 950 000 €/HT ; mobiliers : 220 000 € HT ; divers dont location bâtiments modulaires, révisions des prix.... : 945 000 € HT ; en sachant que l'AP nécessaire a été votée sur le millésime 2014 du programme B112 (COLLEGES - restructurations, réhabilitations, extensions) et que l'affectation correspondante pourra être réalisée sur l'opération 2014 B112 37608.

- Autorise la Présidente à conclure tout contrat ou à signer tout document nécessaire à la mise en service du collège J. Prévert de WINTZENHEIM, et indispensable à son bon fonctionnement, dès lors que cette signature ne relèvera pas de la compétence des instances dirigeantes du collège, et sous réserve que la conclusion de ces contrats soit strictement proportionnée aux besoins du site, conforme aux intérêts départementaux et que les crédits éventuellement nécessaires soient inscrits au budget.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité